



2- Localisation des zones minées

460 Km

L'Algérie a souffert depuis fort longtemps du fléau des mines. Certaines y ont été disséminées durant la 2^{ème} guerre mondiale, beaucoup pendant la guerre de libération nationale, d'autres, de fabrication artisanale, sont apparues récemment avec le terrorisme.

2.4- Compte tenu antipersonnel cor haut de très h terre. Elle a En a location local l'opé 2.1- Les mines et n surtout été localisé les 9 Récemment , le 04 sur l intervenir pour nel terro découvert à l'occa à Alger. La zone de canaux de rejet de

Le Maroc ont fait l'objet de verrouillage par l'armée coloniale qui avait procédé à l'installation de barrages minés dénommés « ligne Challe » et « ligne Morice ». Ces barrages n'étaient pas de constitution uniforme . Ils suivaient la topographie du terrain. La densité, par endroits, des obstacles qu'ils renfermaient variait selon l'importance du secteur à défendre. Ils se composent d'un réseau de fils barbelés, doublé de réseau électrifié et de s mines antipersonnel de type APID 51 (mines encrier) et de type APMB 51/55 détectables.

La densité des mines sur les lignes de la frontière Est comme de la frontière Ouest varie de 0,8 à 3,5 mines par mètre linéaire.

Frontière Est :

ligne Morice (1957 – 1958) : Cette ligne s'étend sur une distance de 460 Kms de Annaba à Negrine en passant par Souk-Ahras, Tébessa, El Mabioud et Bir El Ater ;

ligne Challe (1958 – 1959) : Cette ligne s'étend d'Oum Tboul à Souk-Ahras en passant par El Ayoun, El Kala, Ain El-Assel, Taref, Bouhadjar. Elle se prolonge ensuite vers le Sud en passant par El Kouif jusqu'à Negrine.

Frontière Ouest :

Les deux lignes (Morice 1958) et (Challe 1959) sont parallèles et parfois confondues. La ligne Challe a été édiée en renforcement de la ligne Morice. A l'Ouest et au Sud Ouest, elles s'étendent sur une longueur de 700 Kms, allant de Marsa Ben M'Hidi jusqu'à Béchar en passant par les localités d'El Aricha, Mechria, Ain Sefra, Djeniène Bourezgue et Béni-Ounif.

3 Travaux de déminage

3.1- 1^{ère} phase: 1963-1988

Bilan de la 1^{ère} phase

7.819.120 mines antipersonnel neutralisées

- Zones déminées 50.006 ha
- Lignes inaccessibles aux engins de déminage 129 Km
- Lignes encore minées 505 Km
- Zones déminées nécessitant un deuxième traitement 382 Km

3.2- 2^{ème} phase: reprise par l'armée algérienne des travaux de déminage humanitaire conformément aux obligations de l'article 5 de la convention d'Ottawa : le 27 novembre 2004



Au 31 mars 2007, les travaux de déminage humanitaire ont permis la découverte et la destruction de :

218.611 mines anti-personnel et 251 mines éclairantes



Échéance conventionnelle concernant le nettoyage des zones minées fixée à l'Algérie au titre de l'article 5 de la convention d'Ottawa :

Avril 2012